

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



Arrêté 2024-11-01

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les **travaux de terrassement pour ENEDIS** par la *Société Euro Câbles Réseaux, 8 Rue de l'Industrie, 77550 LIMOGES FOURCHES* représentée par Monsieur GIBERT Samuel à compter du **28 novembre 2024** pour une durée de **22 jours**,
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur certaines voies communales,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La circulation et le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies suivantes :

- Rue d'Audencourt, à partir du numéro 36 jusqu'à l'entrée du chemin d'Audencourt
- Chemin d'Audencourt jusqu'à la sortie du territoire communal

à compter du **28 novembre 2024** et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité.
En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 3 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 28 novembre 2024.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

